



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54 211 01 0000 00 00 Alkalmazott fotográfus

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Photographe appliqué(e)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- Fort(e) de ses connaissances de base en matière d'histoire de l'art, des styles, de l'art folklorique, ainsi qu'en matière d'esthétique et de panoplie de l'expression visuelle, capacité à créer des œuvres visuelles individuelles ;
- Fort(e) de ses connaissances et de ses savoir-faire en matière de prospection du marché, de droit général et de droit commercial, à se présenter sur le marché concurrentiel et sur le marché du travail, et à respecter les dispositions légales dans tout domaine de ses activités ;
- À interpréter ses missions avec précision et à les résoudre d'une manière créative suite à une préparation soignée ;
- À créer des œuvres photographiques en recourant à l'application créative de la langue visuelle ;
- À être familier(ère) avec les techniques traditionnelles et numériques, ainsi qu'avec les procédés d'amélioration de l'image dans le domaine de la photographie ;
- À collecter des matériels de source et à élaborer des projets ;
- À préparer les théâtres des clichés, à sélectionner et poser les objets et les intervenants, l'éclairage, les paramètres des clichés, ensuite à effectuer les clichés sur cette base ;
- À réaliser des clichés d'événements et de reportage, des portraits, des photos de groupe, des illustrations photographiques, des reproductions, des clichés documentaires, des photos d'objets, des natures mortes, des clichés urbains et de paysages, des clichés glamour et de nus, ainsi que des photos publicitaires et des essais photographiques ;
- À fournir des prestations photographiques à la population ;
- À réaliser des photographies artistiques suite à des expérimentations techniques et matérielles ;
- À sélectionner et à monter les matériels photographiques, ainsi qu'à les présenter en les complétant par des textes et des légendes, et à procéder à leur archivage.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3729 Autres métiers artistiques

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat	Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Éducation et de la Culture (OKM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.	
Niveau du certificat (national ou international) Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 54 Qualification professionnelle de niveau élevé donnant droit à occuper un emploi exigeant essentiellement un travail intellectuel, qui se base sur les compétences d'entrée définies par les exigences professionnelles et d'examen, sur une pré-qualification professionnelle ou sur un examen de baccalauréat. Code ISCED97: 4CV	Echelle de notation/Exigences aux examens Moyenne des performances exprimées en % accomplies par partie d'examen, compte tenu de la pondération par exigence professionnelle et d'examen, exprimée en notes: 81-100% très bien (5) 71-80% bien (4) 61-70% moyen (3) 51-60% passable (2) 0-50% insuffisant (1)	
	Identifiant et intitulé du module d'exigences professionnelles et performance exprimée en % accomplie à la partie d'examen assignée à celui-ci:	
Mention de série du certificat: PT K son numéro d'ordre: 123456	0980-06 Introduction à la théorie de l'art et pratique en représentation	100%
	0981-06 Connaissances économiques et de droit relatives à l'emploi et à l'entrepreneuriat	100%
	0982-06 Conception technique créative	100%
	1641-06 Activités de base en matière de techniques photographiques	100%
	1642-06 Activités préparatrices de la prise des clichés	100%
	1643-06 Prise de photographies d'événements et de reportage	100%
	1644-06 Réalisation de photographies appliquées	100%
	1645-06 Réalisation de photographies artistiques	100%
	1646-06 Travaux photographiques de finition	100%
Date de délivrance du certificat: 2015.01.15	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:	100%
	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:	5
Accès au niveau d'éducation/formation suivant À l'enseignement supérieur	Accords internationaux	
Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité)		
Base légale Loi LXXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle, Décret 20/2008 (VII. 29.) du Ministère de l'Éducation et de la Culture sur les exigences professionnelles et les critères d'examen portant sur les qualifications appartenant à la compétence du ministre de l'éducation et de la culture.		

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		3600 heures
Niveau d'entrée requis: Baccalauréat Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass. Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2015.01.15		CACHET